

2017-03-06

Séance ordinaire
6 mars 2017

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 6 mars 2017 à 20 heures à laquelle sont présents M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron, les conseillers, MM Pierre Martineau, Gaétan Bélanger, Jimmy Talon, et les conseillères M^{mes} Pauline Joncas et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, secrétaire-trésorière, est également présente.

Absence motivée : M. Jonathan Daigle

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 février et de la séance extraordinaire du 27 février 2017;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Rapports des comités :**
 - a) Rapport du comité Culture et Patrimoine du 22 février 2017.
- 7. Affaires nouvelles :**
 - a) Subvention Tourisme Cap-Saint-Ignace pour l'année 2017;
 - b) Amendement au Code municipal du Québec et toute autre loi municipale afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique – demande adressée au Gouvernement du Québec;
 - c) Autorisation de signature, entente avec la Ville de Montmagny pour l'alimentation en eau potable des résidences situées à Cap-Saint-Ignace, mais desservies par le réseau de Montmagny.
- 8. Affaires commencées :**
 - a) Redevances 2016 des exploitants des carrières et sablières;
 - b) Autorisation de signature, emprunt temporaire, règlement 2016-16 (parc industriel municipal);
 - c) Résolution autorisant l'envoi des propriétaires pour défaut de paiement des taxes à la vente des immeubles via la MRC de Montmagny.
- 9. Informations générales;**
- 10. Période de questions générales;**
- 11. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron
M. Pierre Martineau, siège # 1
M^{me} Pauline Joncas, siège # 3
M. Gaétan Bélanger, siège # 4
M. Jimmy Talon, siège #5
M^{me} Chantal Côté, siège # 6

Est absent : M. Jonathan Daigle, siège # 2

2017-03-01

Adoption de
l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger, appuyé par la conseillère Pauline Joncas, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2017-03-02

Adoption des
procès-verbaux

4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 février et de la séance extraordinaire du 27 février 2017

Il est proposé par le conseiller Jimmy Talon, appuyé par le conseiller Pierre Martineau, et résolu à l'unanimité, que les procès-verbaux des séances du 6 et 27 février 2017, après avoir été lus par chacun des conseillers, soient acceptés tels que rédigés.

Une correction est apportée à la résolution 2017-02-03 concernant les numéros de paiement par Accès D. Nous devons lire les numéros L1700001 à L1700012 au lieu de L1700001 à L1700011.

2017-03-03

Ratification des
comptes

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par la conseillère Pauline Joncas, et résolu à l'unanimité que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C1700043 au numéro C1700087 inclusivement, les paiements Accès D du numéro L1700013 au numéro L1700024, les dépôts directs du numéro P1700032 au numéro P1700072 pour la somme de 246 005,95 \$ et les salaires pour une somme de 48 196,76 \$ totalisant ainsi 294 202,71 \$.

6. Rapports des comités

Rapport Culture et
Patrimoine du 22 février
2017

a) Rapport du comité Culture et Patrimoine du 22 février 2017

M^{me} Pauline Joncas fait un bref résumé de la rencontre du comité Culture et Patrimoine du 22 février 2017.

7. Affaires nouvelles

2017-03-04

Subvention 2017
Tourisme CSI

a) Subvention Tourisme Cap-Saint-Ignace pour l'année 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu pour l'année 2017 le versement d'une subvention au montant de 58 000 \$ pour Tourisme Cap-Saint-Ignace;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a besoin de fonds pour défrayer les dépenses courantes;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

Appuyé par le conseiller Jimmy Talon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les versements de cette subvention de 58 000 \$ soient répartis en quatre (4) et que ceux-ci soient payés à compter du mois de mars 2017.

2017-03-05

Demande Gouvernement
participation séances
extraordinaires par voie
électronique

b) **Amendement au Code municipal du Québec et toute autre loi municipale afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique – demande adressée au Gouvernement du Québec**

ATTENDU QU’ il est souvent difficile d’obtenir la présence physique de tous les membres du Conseil lors des séances extraordinaires;

ATTENDU QU’ il serait utile que la participation à ces séances extraordinaires puisse se faire de façon électronique favorisant ainsi la participation de tous les membres du Conseil;

ATTENDU QU’ en vertu de l’article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du Conseil par téléphone ou tout autre moyen électronique;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l’Article 164.1 du Code municipal du Québec, la présence de membres du Conseil à des séances par voie électronique, dont notamment les cas suivants, sans toutefois restreindre la généralité de ce qui précède :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d’autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du Conseil provenant de la Municipalité de Parent d’être présents par voie électronique;
- ii. Dans la Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2 en son article 46) permettant à tout Conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d’urgence;
- iii. Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du Conseil d’une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

ATTENDU QUE les membres du Conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d’administration;

ATTENDU QU'

il serait opportun que les membres du Conseil puissent participer à des séances extraordinaires par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication, permettant à ce membre n'étant pas physiquement présent d'être entendu par les autres membres du Conseil et le public;

ATTENDU QUE

la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du Conseil par voie électronique faciliterait la participation des jeunes représentants ayant des familles;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De demander au Gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin que les membres du Conseil puissent participer aux séances extraordinaires par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du Conseil physiquement présents à ces rencontres et le public.

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux députés provinciaux Guy Leclair et Stéphane Billette.

2017-03-06

Entente Ville de Montmagny, résidences sur notre territoire desservies réseau d'eau potable de Montmagny

c)

Autorisation de signature, entente avec la Ville de Montmagny pour l'alimentation en eau potable de résidences situées à Cap-Saint-Ignace, mais desservies par le réseau de Montmagny

CONSIDÉRANT QUE

l'usine de filtration d'eau potable de la Ville de Montmagny est situé sur le territoire de la municipalité de Cap-Saint-Ignace;

CONSIDÉRANT QUE

quelques citoyens de la municipalité ont procédé au raccordement de leur propriété à la conduite d'amenée de la Ville de Montmagny et bénéficient de son service d'approvisionnement en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE

des compteurs ont été installés sur ces propriétés afin d'évaluer la quantité d'eau fournie à ces

propriétaires et que ceux-ci ne sont pas des contribuables de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRAN QU' il y a lieu de conclure une entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable de ces résidences;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

1. D'autoriser M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, et M^{me} Sophie Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente à conclure avec la Ville de Montmagny relative à l'alimentation en eau potable de quelques résidences situées sur le territoire de la municipalité de Cap-Saint-Ignace mais desservies par la Ville de Montmagny.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la Ville de Montmagny.

8. Affaires commencées

2017-03-07

Redevances 2016
carrières et sablières

a) Redevances 2016 des exploitants des carrières et sablières

CONSIDÉRANT QUE les redevances des exploitants des carrières et sablières pour l'année 2016 ont été perçues selon les modalités en place;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes ont été affectées en totalité à l'entretien des routes utilisées par les exploitants;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Jimmy Talon

ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil confirme que les sommes reçues pour 2016 des exploitants des carrières et sablières sont investies pour l'entretien des principales routes et chemins utilisés par ceux-ci. Si un solde est résiduel, ce dernier sera placé dans le fonds réservé. La somme perçue est de 13 083,80 \$, et ce, pour trois exploitants.

2017-03-08

Autorisation signature
règlement emprunt
2016-16 parc industriel

b) **Autorisation de signature, emprunt temporaire, règlement
2016-16 (parc industriel municipal)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a reçu l'autorisation du MAMOT pour le règlement d'emprunt 2016-16;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt permanent sera valable lorsque le projet sera complété;

CONSIDÉRANT QUE pour payer les fournisseurs, nous devons contracter un emprunt temporaire auprès de notre institution financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jimmy Talon

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

**ET RESOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRESENTS**

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace contracte avec la Caisse populaire Desjardins de Montmagny un emprunt temporaire à crédit variable de l'ordre de 1 300 000 \$ pour le financement du règlement d'emprunt 2016-16.

D'autoriser M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, et M^{me} Sophie Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

2017-03-09

Ventes pour défaut
de paiement des
taxes municipales

c) **Résolution autorisant l'envoi des propriétaires pour défaut
de paiement des taxes à la vente des immeubles via la MRC
de Montmagny**

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire trésorière et directrice générale a dressé un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie conformément aux dispositions 1022 et suivantes du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RESOLU À L'UNANIMITE

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des taxes impayées.

D'ORDONNER la vente pour taxes des immeubles sur lesquels des taxes impayées n'ont pas été payées en tout ou en partie sur les immeubles suivants :

Matricule : 0407 93 1841

Lot : 3 250 806

Adresse de l'immeuble : 1107, chemin des Pionniers Ouest

Matricule : 1010 27 2800

Lot : 3 252 011

Adresse de l'immeuble : 24, rue du Bord-de-l'Eau

Matricule : 1210 27 3469

Lot : 3 770 372

Adresse de l'immeuble : 875, chemin Bellevue Est

Matricule : 0909 46 5400

Lot : 3 250 672

Adresse de l'immeuble : chemin de la Rivière

Matricule : 0710 96 6892

Lot : 3 251 561

Adresse de l'immeuble : rue du Manoir Est

DE DEMANDER à la secrétaire-trésorière et directrice générale de transmettre la présente résolution à la MRC de Montmagny afin que celle-ci procède, le jeudi 8 juin 2017, à la vente par enchères publiques des immeubles mentionnés ci-haut.

DE MANDATER la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité à enchérir et acquérir ces immeubles (sauf le matricule 0710 96 6892) au montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales. (1038 C.M.)

9. Informations générales

M^{me} la mairesse informe les gens de différents dossiers.

10. Période de questions générales

M^{me} la mairesse répond aux questions des gens de la salle.

2017-03-10

11. Levée de la séance

Levée de la
séance

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas, appuyé par la conseillère Chantal Côté, que la séance soit levée à 20 h 33.

Sophie Boucher
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron
Mairesse